

Conseil communautaire

Du mardi 22 décembre à 14H00

A la Maison de l'Intercommunalité

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mille quinze, le vingt deux décembre, le Conseil de communauté de communes du massif du Vercors s'est assemblé en session ordinaire, à Villard de Lans, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre BUISSON.

Étaient présents : Hubert ARNAUD, Laurence BORGRAEVE, Pierre BUISSON, Chantal CARLIOZ, Serge CHALIER, Guy CHARRON, Stéphane FALCO, Patrick GONDRAND, Jean-Paul GOUTTENOIRE, Thomas GUILLET, André GUILLOT, Michaël KRAEMER, Luc MAGNIN, Nicole MATER, Pascale MORETTI, Véronique RIONDET et Catherine SCHULD.

Étaient excusés : Véronique BEAUDOING, Isabelle COLLAVET (pouvoir à Hubert ARNAUD), Claude FERRADOU, Thierry GAMOT (pouvoir à Pascale MORETTI), Franck GIRARD (pouvoir à Catherine SCHULD), Jacques MONTEL (pouvoir à Stéphane FALCO), Françoise ROUGE (pouvoir à Véronique RIONDET), Gabriel TATIN (pouvoir à Jean-Paul GOUTTENOIRE) et Jean-Paul UZEL.

Monsieur Thomas GUILLET est désigné comme secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé avec une modification concernant le point 15 relatif à la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation d'une piste forestière à Méaudre. Cette maîtrise d'ouvrage déléguée à la CCMV concerne uniquement la réalisation contrairement à ce qui avait été mentionné. La convention de délégation a été rédigée en ce sens.

2. Décision du Président dans le cadre de ses délégations

Décision n°24/15 : attribution du marché à EDF pour les contrats de fourniture et d'acheminement d'électricité aux points de livraison de la CCMV.

3. Plan partenarial de gestion de la demande en logement social

La loi d'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) du 24 Mars 2014 prévoit de réformer les procédures de demande et d'attribution de logement social pour plus de transparence, d'efficacité et d'équité. Une des dispositions majeures de l'article 97 de la loi ALUR est le Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur.

La Communauté de communes du massif du Vercors, doté d'un programme local de l'habitat approuvé, doit à ce titre élaborer un Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs sur son territoire. Ce Plan vient placer l'intercommunalité comme "chef de file" de l'organisation de la gestion des attributions.

Ce Plan devra prévoir les dispositions suivantes :

- pourvoir le droit à l'information pour tout demandeur de logement social (modalités de dépôt, étapes du traitement de sa demande et caractéristiques du parc social),
- accueillir tout demandeur qui le souhaite (accueil physique et personnalisé),
- disposer d'une gestion partagée de la demande.

D'une durée de six ans, ce Plan doit associer les communes membres de la Communauté de communes du massif du Vercors et les bailleurs sociaux ayant du patrimoine sur le territoire. La commission aménagement et urbanisme de la communauté de communes sera l'instance de gouvernance au niveau local en lien avec le Comité local de l'habitat.

Une fois la délibération prise, l'État portera à la connaissance de la communauté de communes, dans un délai de trois mois, les objectifs nationaux à prendre en compte sur le territoire en matière de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs. Celle-ci permettra à la communauté de communes d'initier, avec

les communes et les bailleurs, l'état des lieux ainsi que le diagnostic de la gestion de la demande et des attributions sur le territoire.

Il est proposé au Conseil communautaire de décider de lancer l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur.

Le plan partenarial de gestion de la demande en logement social est approuvé.

4. Proposition de règlement intérieur pour la mise en place d'un Compte épargne temps

En référence aux dispositions du décret n°2004-878 du 26 août 2004, il est proposé d'instituer un Compte épargne temps (CET) pour les agents de la Communauté de communes du massif du Vercors.

Il s'agit d'un dispositif permettant d'épargner des jours de congés non pris pendant une période définie et d'en bénéficier à d'autres périodes. Pour définir précisément les modalités d'ouverture et d'utilisation de ce CET, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le règlement de fonctionnement du CET présenté en séance.

La mise en place du CET et de son règlement intérieur est approuvée avec la modification suivante : ajouter la possibilité de pouvoir donner des jours de congés épargnés à des collègues qui ont des enfants malades.

5. Désignation d'un représentant à la commission consultative du Syndicat des énergies du département de l'Isère

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a rédigé un nouvel article qui prévoit la constitution d'une commission consultative au sein du SEDI. Cette commission coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilite l'échange de données. Il convient au Conseil communautaire de nommer un représentant de la CCMV au sein de cette commission consultative du SEDI.

Monsieur Serge CHALIER est nommé représentant à la commission consultative du SEDI.

6. Modification de la participation de la CCMV au Challenge Vercors 2016

Une convention avec la société Sport Communication établissant les participations des communes concernées (Autrans, Méaudre, Lans en Vercors et Villard de Lans) et de la CCMV est établie chaque année sur la base d'un coût total de 22 200 € TTC pour le Challenge Vercors (21 000 € TTC) et le Challenge Vercors pour Elles (1 200 € TTC). Elle prévoit une répartition à hauteur de 50 % pour la commune d'accueil, de 10 % pour chacune des autres communes et de 20 % pour la CCMV. Pour l'édition 2016, il a été convenu que Saint Nizier du Moucherotte serait la commune d'accueil et qu'exceptionnellement, une nouvelle répartition devrait être définie.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire de porter la participation 2016 de la CCMV à 35 %, soit 7 700 € TTC ; la commune de Saint Nizier du Moucherotte participant à hauteur de 25 % ; les autres communes maintenant leurs participations à hauteur de 10 % chacune.

Pierre BUISSON explique que la répartition proposée l'est à titre exceptionnel dans la mesure où la commune de Saint Nizier était intéressée pour accueillir le Challenge Vercors en 2016 mais qu'elle n'avait pas les moyens de participer financièrement au même titre que les autres communes et que la situation géographique de la commune ne lui permettait pas de faire partie du parcours chaque année comme c'est le cas pour les quatre communes habituellement.

Luc MAGNIN rappelle que la commune de Villard de Lans n'aurait pas pu accueillir le Challenge 2016 en raison des travaux programmés du réseau de chaleur.

A une question de Serge CHALIER, Pierre BUISSON répond que cette répartition spécifique du financement ne peut s'entendre que pour les événements avec des financements des communes et de la CCMV. Il rappelle ensuite que la convention avec Sport Communication pour l'organisation du Challenge a été établie pour quatre ans, soit jusqu'en 2017 inclus ; ces dispositions particulières pour 2016 ne modifiant pas la durée de la convention. Se posera ensuite la question de la commune candidate pour accueillir le Challenge en 2017.

Michaël KRAEMER explique que la commune de Lans pourrait être candidate mais qu'il ne pourra donner une réponse définitive qu'au vu des finances de la commune, notamment après avoir accueilli en juin 2016 l'EuroNordicWalk Vercors.

La participation de la CCMV au Challenge Vercors édition 2016 à hauteur de 35 %, soit 7 700 € est approuvée.

7. Décision modificative assainissement

Suite à la pollution par des hydrocarbures survenue à la station d'épuration, il a été nécessaire de procéder au pompage et à l'évacuation de ces polluants, entraînant des charges nouvelles pour lesquelles il faut augmenter les crédits des charges à caractère général au chapitre 011.

De plus, on constate en 2015 une dépense supérieure de 2 500 € pour les intérêts des emprunts dû notamment à l'existence d'un emprunt à taux variable. En ce qui concerne les dotations aux amortissements qui doivent désormais intégrer le programme de la nouvelle STEP, les sommes inscrites au budget sont finalement suffisantes ainsi que celles prévues aux reprises de subventions. Pour équilibrer, il est proposé d'inscrire une recette supplémentaire de 10 000 € liée à l'octroi d'une prime d'aide à la gestion durable des services d'assainissement attribuée par l'Agence de l'Eau.

A la question de savoir si le lieu de la pollution a pu être identifié, la réponse est non car celle-ci a été de très de courte durée et l'on ne dispose pas de moyens de contrôle sur les réseaux.

La décision modificative assainissement est approuvée.

8. Présentation et vote du budget ordures ménagères 2016 et des tarifs de la redevance ordures ménagères (REOM)

Le projet du budget Ordures ménagères pour l'année 2016, est présenté en séance ainsi que le résultat du budget 2015. Celui-ci ne fait pas apparaître de grosses variations par rapport au budget prévisionnel que ce soit en section de fonctionnement ou d'investissement.

L'examen du budget en commission environnement a fait apparaître une augmentation des charges depuis 2012 qui n'ont pas été couvertes en totalité par les recettes de chaque exercice mais pour lesquelles il a fallu compenser par l'excédent antérieur. La clôture des chiffres 2015 montre un résultat déficitaire de 39 000 € ce qui est conforme au prévisionnel du budget qui prévoyait une augmentation de la redevance (de 120 € à 126 €) et un équilibre pris sur l'excédent des années antérieures.

Les chiffres 2016 font ressortir des coûts sensiblement comparables à ceux de 2015 notamment en ce qui concerne les prestations de traitement (stabilité des tarifs du SICTOM et légère baisse des quantités collectées) ainsi que celles liées à la collecte. Pour le transport et les déchèteries, le marché doit être renouvelé en milieu d'année et une évolution des prestations a été prise en compte par sécurité. Les charges de personnels sont elles aussi en légère hausse, pour tenir compte de la situation particulière d'un agent qui est en mi-temps thérapeutique.

En ce qui concerne les recettes, la présentation qui est faite intègre une augmentation de la REOM de 4,7 % pour l'année 2016, ce qui porterait notamment la REOM des ménages à 132 € par unité d'habitation. Malgré cette augmentation de la REOM, le résultat attendu fait apparaître un déficit de 24 000 € qu'il faudra couvrir par la reprise de l'excédent antérieur.

Concernant la tarification sur la commune d'Engins, il est proposé de poursuivre le lissage de la tarification pour aboutir au même montant que sur les autres communes considérant que le dispositif de collecte est maintenant identique sur l'ensemble du territoire.

A ce sujet Stéphane FALCO rappelle que le service de collecte qui est réalisé par la commune coûte nettement moins cher que si celui-ci était fait par un prestataire privé et que c'est en partie pour cela que le prix avait été adapté.

Pierre BUISSON explique que la convention passée sur ce point avec la commune lui permettait de mutualiser et rentabiliser l'achat d'un véhicule.

Par ailleurs, sur le lissage de la tarification, Pascal ARNAUD explique que les chiffres des coûts de collecte, transport et traitement supportés par le budget des OM montrent que sur Engins, la recette de la redevance facturée aux usagers ne couvre pas la totalité des dépenses. Le rééquilibrage de la tarification semble donc pleinement justifié d'autant plus que l'on risquait d'être attaqué par un usager.

Concernant la proposition de budget, Serge CHALIER fait remarquer que l'on constate des baisses de tonnage et que malgré tout cela on doit augmenter la REOM.

En complément de ce point, Luc MAGNIN précise que cette proposition de budget en augmentation de 4,7 % vient se rajouter à celle de l'année dernière ce qui fait près de 9 % en deux ans. Il rappelle sa demande précédente pour que la CCMV puisse se pencher sur les bases de facturation établie il y a vingt cinq ans, afin d'intégrer une part fixe et une part variable, ou que l'on étudie le passage à la taxe. Il se dit déçu de ce budget qui augmente depuis quatre-cinq ans et on ne se pose pas les vraies questions pour redonner de la lisibilité à ce budget.

Pierre BUISSON se dit favorable pour mener un travail en commission et étudier les différentes solutions tarifaires possibles. Il souligne que si l'on compare notre redevance avec celle des communautés voisines, nos tarifs sont largement inférieurs aux autres et que certaines comme le Sud Grésivaudan et le territoire de Beaupaire qui avaient mis en place la redevance incitative, sont revenues en arrière et l'ont abandonnée. Il faut réfléchir mais ne pas faire les mêmes erreurs que nos voisins.

Chantal CARLIOZ rappelle les raisons qui avaient conduit à l'époque, au choix de la REOM qui est plus équitable et attire l'attention sur les effets négatifs de la taxe qui paraît plus simple à mettre en oeuvre mais qui génère des incohérences encore plus grandes entre les usagers.

Pierre BUISSON rappelle que l'on reçoit un grand nombre de courriers de réclamation notamment des résidences secondaires ou de personnes seules. Le problème c'est que l'on est parti de très bas au niveau tarifaire en utilisant depuis quelques années un excédent mais que l'on ne pourra compter dessus éternellement.

Sur ce point concernant l'évolution des tarifs, Pascal ARNAUD explique que sur les onze derniers exercices comptables, l'augmentation de la redevance correspond à une hausse de 9,5 % alors que l'on a été obligé d'absorber deux augmentations de la TVA, l'augmentation des tarifs de traitement SICTOM qui sont passés de 49 €/t à 160 €/t et l'augmentation du coût de la vie.

Concernant les dépenses d'investissement, le budget présenté intègre le programme de rénovation du quai de transfert (études préalables + dépôt du permis de construire) équilibré avec des recettes de subvention du département dans le cadre du plan de relance, un virement de la section fonctionnement et un emprunt d'équilibre de 700 000 €.

Sur le point des investissements, Thomas GUILLET s'interroge pour savoir qui finance la mise en place des abris cartons car il y a un projet sur le Clos de la Balme. La confirmation est donnée que c'est bien la CCMV qui finance en cas de création d'un nouveau local et pas dans l'utilisation d'un local existant. Cet achat sera ajouté au budget 2016.

Luc MAGNIN s'interroge pour savoir si le projet de réaménagement du bâtiment de la recyclerie impactera le budget OM ou le budget général.

Pierre BUISSON explique à ce sujet qu'une rencontre a été organisée avec les associations de la recyclerie et des chiffonniers avant de lancer une petite étude imposée par l'ADEME et que la décision sera prise à la suite de ce travail.

Le budget ordures ménagères 2016 est approuvé et l'augmentation de 4,7 % de la redevance des ordures ménagères est validée.

9. Présentation et vote du budget assainissement 2016

Suite à l'examen du budget en commission environnement, le budget Assainissement est présenté. Le résultat de fonctionnement de l'année 2015 fait apparaître un excédent de 30 000 € avant le virement à la section d'investissement, malgré l'avenant conclu en cours d'année avec SOGEA. Les évolutions des charges de fonctionnement du budget prévisionnel 2016 sont en légère augmentation par rapport à celles réalisées, cela pour tenir compte dans le contrat d'exploitation d'une situation plus défavorable en ce qui concerne les débits. En effet, l'année 2015 a été relativement sèche et a généré moins de dépenses dans ce contrat.

Les recettes intègrent une participation des communes identique à celle de l'année 2015 (1 592 000 €) et une recette supplémentaire au niveau de la revente de l'électricité car la valeur de rachat a augmenté de près de 5 cts/kwh.

En ce qui concerne la participation des communes, il est proposé de reprendre pour cette année la clé de répartition de 2015, qui tient compte de la population et des débits. Par contre, pour répondre à la remarque de la chambre régionale des comptes, Pierre BUISSON propose d'étudier la mise en place d'une facturation directe à l'usager qui pourrait avoir lieu dès 2017. Il rappelle que la CCMV s'est fixée comme objectif d'étudier en 2016 le transfert de la compétence eau potable pour réaliser le transfert global des compétences eaux usées et eau potable dès le 1^{er} janvier 2018 comme le préconise la loi NOTRe.

Pour la section d'investissement, l'année 2015 a permis de finaliser la perception des subventions liées au programme de construction de la nouvelle station d'épuration et de rembourser l'emprunt d'équilibre correspondant. Pour 2016, les dépenses prévoient une enveloppe provisionnelle pour le renouvellement du matériel (pompes immergées, moteurs etc...) car dans le contrat avec le prestataire SOGEA, l'investissement reste à la charge de la collectivité. L'équilibre de cette section se fait par un virement de la section de fonctionnement, la dotation aux amortissements et la reprise de l'excédent antérieur.

Le vote du budget assainissement 2016 est approuvé et la participation des communes est validée.

10. Requalification de l'Ecosite du Vercors - Agrandissement de Vercors Lait

Dans le cadre de la requalification de l'Ecosite du Vercors, un projet d'agrandissement de l'entreprise Vercors Lait va être réalisé. Il est nécessaire de redimensionner l'outil Vercors Lait et de sécuriser le système de production pour appréhender les enjeux commerciaux futurs. Ce projet d'agrandissement de Vercors Lait est estimé à 3 349 888 € HT. Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le plan de financement prévisionnel calculé sur un montant éligible de 1 231 621 € qui prévoit une subvention du Conseil régional Rhône-Alpes au titre du PSADER Vercors de 20 %, soit 246 774 €, la CCMV contribuant au financement à hauteur de 60 %, soit 738 523 €, dans l'attente d'autres financements mobilisables.

Pierre BUISSON explique que cette demande de subvention au PSADER est proposée au vu des échéances de cette procédure et en attendant de pouvoir déposer un dossier complet concernant l'ensemble de la requalification de l'Ecosite du Vercors dans le cadre du plan de relance du Conseil départemental. Il rappelle qu'une réunion de présentation du projet d'agrandissement de Vercors Lait a été programmée le 13 janvier dernier.

La demande de subvention au PSADER pour le projet d'agrandissement de Vercors Lait est approuvée.

11. Mise en place d'une action de sensibilisation à destination des usagers des alpages

Dans le cadre du Plan pastoral territorial (PPT), une action de sensibilisation à destination des usagers des alpages doit être mise en place afin de répondre aux tensions engendrées par le multi-usage des alpages et notamment aux incidents rencontrés cet été entre les randonneurs et les chiens de protection. Pour ce faire, deux options sont possibles :

- soit la CCMV porte ce projet sur l'ensemble du territoire dans le cadre du PPT,
- soit un cahier des charges de l'action est travaillé dans le cadre du PPT et chaque commune porte l'action sur son territoire.

Thomas GUILLET explique qu'il s'agit d'une action de sensibilisation à certains points d'entrée des alpages par des panneaux d'information et d'un support de communication de type topoguide pour donner des informations sur l'activité dans les alpages, identifier les gîtes et associer les accompagnateurs de moyenne montagne pour proposer des randonnées thématiques en alpage et enfin améliorer l'information des promeneurs sur les patous. Il précise que cette action intervient dans le cadre du PPT en lien avec la Fédération des alpages de l'Isère et que les bergers sont en demande d'actions de cette nature permettant de mettre en valeur notre territoire.

Il propose que ce soit la CCMV qui coordonne cette action pour assurer une meilleure cohérence et une mutualisation des moyens.

Pierre BUISSON pense qu'il est préférable que la CCMV coordonne mais que ce soient les communes qui mettent en oeuvre.

Thomas GUILLET estime qu'il faut de toute façon impliquer les communes en particulier pour l'implantation des panneaux.

Stéphane FALCO fait remarquer que la CCMV n'a pas de personnel pour cela à la différence des communes. Il ajoute que des panneaux d'information ont déjà été réalisés par le PNRV sur les patous.

Thomas GUILLET répond que le PNRV fait parti du comité de pilotage du PPT et que des panneaux ne seront réalisés que lorsqu'il n'y en a pas. Il propose ensuite que la coordination soit portée par l'intercommunalité par le biais du comité de pilotage du PPT tout en s'appuyant sur les communes qui ont une bonne connaissance du terrain.

La proposition que la CCMV porte le projet de mise en place d'une action de sensibilisation à destination des usagers des alpages est approuvée.

12. Fonctionnement du Comité local d'installation - Transmission des 4 montagnes : convention de partenariat

Depuis juin 2015, la CCMV a repris le pilotage et l'animation du Comité local d'installation (CLI), suite à la demande des acteurs agricoles locaux. Dans le cadre de ce Comité, un partenariat a été mis en place entre la Chambre d'agriculture de l'Isère et l'Association pour la promotion des agriculteurs du Parc naturel régional du Vercors (APAP). Il est proposé d'approuver la convention de partenariat dont l'objectif est de définir avec précision le rôle de chaque partenaire, les actions qu'il doit porter pour un bon fonctionnement du CLI et pour permettre de répondre à l'enjeu du maintien d'une agriculture dynamique et pérenne sur le territoire de la CCMV. Cette convention porte sur une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, reconductible par tacite reconduction.

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera ré-examiné après discussion au sein du CLI.

13. Avenant n°1 au contrat de développement diversifié

Le Département de l'Isère, lors de sa commission permanente du 25 septembre 2015 a validé l'avenant 2015-1 du contrat de développement diversifié du massif du Vercors initialement conclu en décembre 2012 pour une période de trois ans. Cet avenant prévoit l'attribution de nouvelles subventions et la modification de certaines actions de programmation 2013.

Chantal CARLIOZ explique le travail engagé avec Isère Tourisme pour que les financements du CDD bénéficient aux projets des stations avec l'objectif de créer un environnement favorable par le biais des équipements en pied de piste notamment. Elle souligne également que le CDD est aujourd'hui un des rares outils qui soit souple avec un lien direct avec les territoires.

L'avenant n°1 au contrat de développement diversifié est approuvé.

14. Demande de subvention de l'association UTO-PIC : association des co-workeurs du Vercors

Le projet de l'association UTO-PIC fait suite à la démarche pour la création d'espaces de coworking conduite dans le cadre du Contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA), sous maîtrise d'ouvrage de la CCMV. Cette démarche avait pour objectif de faire connaître le coworking, de mesurer l'intérêt des travailleurs indépendants du territoire pour ce nouveau mode d'organisation du travail et d'identifier leurs besoins (locaux matériel, services, ...). Cette démarche a mobilisé des indépendants et des télétravailleurs pour travailler ensemble sur les possibilités de proposer des espaces collectifs de travail sur le Royans et le Vercors. Le collectif du Vercors a rapidement souhaité ouvrir le premier espace à Autrans, dans les locaux de l'Agora Café, pour tester cette possibilité d'une part et d'autre part pour répondre aux besoins du nombre de participants à ce collectif. C'est ainsi que l'Agora a ouvert ses portes aux co-workeurs le 1er octobre 2015 et que l'association Uto-Pic s'est constituée et a été déclarée le 24 octobre 2015, affirmant la communauté qui s'est constituée au fil de cette démarche, dans son rôle de porteur des projets d'espaces collectifs de travail sur le Vercors.

L'association

Le projet d'Uto-Pic vise à répondre à différents objectifs :

- favoriser l'emploi en contribuant à pérenniser et à développer l'emploi local,
- proposer des alternatives aux difficultés rencontrées par les travailleurs et les travailleuses isolées (isolement, perte de dynamisme, difficulté à séparer vie professionnelle et vie privée...),
- favoriser la rencontre et l'échange des acteurs du territoire et l'émergence de nouveaux projets, ainsi que l'accès à la formation et à l'information,
- fédérer et animer une communauté de co-workeurs, développer des réseaux, la coopération et la mutualisation.

L'association est engagée dans une double dynamique :

- une réflexion sur les espaces collectifs de travail sur le territoire, avec la Communauté de communes du massif du Vercors et le CDDRA. L'objectif n'étant pas de créer un lieu unique important, mais plutôt plusieurs lieux pour favoriser la proximité d'utilisation,
- une expérimentation du fonctionnement en réseau de ce type de lieux à l'Agora et très prochainement dans un second lieu à Lans en Vercors.

Actuellement, le collectif est composé de onze personnes qui constituent le cœur du collectif. Quatre nouveaux co-workeurs prévoient de rejoindre très prochainement l'association (début 2016) et d'autres personnes fréquentent l'espace en simple utilisateurs pour le moment ; d'autres encore sont en attente d'un second lieu sur le secteur de Lans en Vercors.

L'opportunité de travailler dans des bureaux partagés offre la possibilité de bénéficier de services mutualisés. UTO-PIC proposera à ses utilisateurs, quelle que soit la fréquence de leur venue : une connexion à internet, une imprimante laser/copieur, un paperboard, un espace bar convivial et une terrasse. La configuration du lieu d'Autrans

permet aux utilisateurs de bénéficier d'un espace ouvert doté des installations permettant de travailler dans de bonnes conditions et d'une salle de réunion pouvant accueillir une dizaine de personnes.

Le besoin d'écrans d'ordinateurs est identifié pour connecter les ordinateurs portables et proposer ainsi des conditions de travail meilleures (position, lecture, ...). Le mobilier actuel est prêté par l'ancien propriétaire du local, qui va le récupérer. L'association doit faire l'acquisition de bureaux et de sièges, lesquels seront mieux adaptés au travail que le mobilier actuel.

Le fonctionnement

L'Agora propose un espace collectif dont les bureaux sont mutualisés. L'accueil et l'animation du lieu reposent sur la mobilisation des membres de l'association : accueil physique, logistique du lieu (installation, emménagement, entretien, ménage, achat des fournitures...), animations, gestion de l'association (conseils d'administration, gestion administrative et comptable, relation avec les partenaires institutionnels et ceux d'appui à la création d'activités, communication, réunions des cotravailleurs et des cotravailleuses).

Les tarifs suivants ont été fixés :

- forfait journée : 15 €
- forfait 5 jours : 70 €
- forfait mois : 150 €

Les perspectives de développement

Le projet est en phase d'expérimentation pour une année, avec la volonté d'inscrire durablement les espaces de travail collectif dans le paysage local pour contribuer au développement économique et à l'attractivité du territoire.

C'est la raison pour laquelle le modèle économique s'appuie essentiellement sur la présence des utilisateurs et utilisatrices permanents ou réguliers. Il est donc important de communiquer et de sensibiliser les habitants et travailleurs du territoire au coworking pour les inciter à fréquenter les espaces de travail collectif partagé. C'est un effort collectif de tous qui sera nécessaire selon un schéma de coopération associant les acteurs privé et leurs partenaires publics.

D'ores et déjà, la démarche conduite en amont par les collectivités pour sensibiliser aux formes de travail collectif et aux espaces de travail partagés a fait naître un intérêt et contribué à constituer le noyau d'une communauté. Au total, ce sont plus de cinquante personnes qui ont suivi avec plus ou moins d'assiduité le projet, constituant un vivier sur lequel le développement de l'association s'appuie.

L'objectif est de faire croître la communauté d'utilisateurs pour doubler le nombre d'utilisateurs permanents ou réguliers, afin de générer le chiffre d'affaires nécessaire au fonctionnement du modèle économique global sur deux espaces de travail collectif.

Avec l'objectif de viser l'autofinancement du projet, l'association a choisi de démarrer avec un petit lieu, des charges maîtrisées, un investissement matériel limité et un apport en nature (temps bénévole et prêts de matériel) conséquent. L'association UTO-PIC sollicite le soutien financier de la CCMV et de la Région Rhône-Alpes pour l'aide au financement de l'installation (investissements en mobilier et écrans fixes d'ordinateurs) et du besoin en fonds de roulement, qui permet une aide au portage financier durant les premiers mois de fonctionnement. Il était indispensable d'ouvrir un espace de travail collectif sur le Vercors pour que les personnes puissent découvrir le coworking à proximité de leur résidence, qu'elles puissent en comprendre tout l'intérêt en terme d'ouverture aux autres, de partage et de réduction des déplacements. Par ailleurs, il s'agit d'un outil pour le territoire et son développement économique.

La demande de financement porte sur les montants prévisionnels suivants :

Total dépenses d'investissement : 6 250 €

- mobilier de bureau Autrans : 2 250 €
- mobilier du bureau Lans en Vercors : 2 250 €
- matériel informatique : 1 750 €

Total recettes d'investissement : 6 250 €

- Subvention d'investissement Région dans le cadre du CDDRA (40%) : 2 500 €
- Subvention d'investissement CCMV (60%) : 3 750 €

Au vu du budget prévisionnel établi par l'association, une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 3 690 € pour la première année et de 2 500 € pour la deuxième année seraient nécessaires.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur la demande de subvention de l'association UTO-PIC d'un montant de 3 690 € pour la première année de fonctionnement et d'un montant de 3 750 € en investissement pour l'expérimentation des tiers-lieux d'Autrans et de Lans en Vercors.

La lettre de demande de l'association ainsi que le budget prévisionnel sont présentés en séance.

Pierre BUISSON excuse Thierry GAMOT, absent pour raisons personnelles, précisant que c'est lui qui a suivi plus particulièrement ce dossier.

Luc MAGNIN estime qu'il se pose les mêmes questions que pour la demande des centrales villageoises où la collectivité est sollicitée pour subventionner des professionnels. Il se demande quels retours la collectivité peut attendre. Il ajoute que la somme demandée représente 66 € apportés pour chaque co-workeurs et qu'il considère que ces derniers auront tous les bénéfices tandis que la collectivité supportera les pertes.

Thomas GUILLET se demande pourquoi la collectivité est sollicitée pour aider à acheter des écrans.

Luc MAGNIN ajoute que d'autres collectifs de professionnels fonctionnent très bien sans demander un soutien à la collectivité. Il estime qu'on risque de rendre dissonant notre tissu économique et de s'engager dans un engrenage sans fin.

Serge CHALIER demande le rapport entre ce projet et le bâtiment du Téléspace. Il ne comprend pas l'aspect structurant du projet pour le territoire.

Stéphane FALCO explique que les co-workeurs travaillent en général chez eux et sont à la recherche de lieux de ce type pour rompre leur isolement, développer de nouvelles synergies ou de nouveaux projets. Il estime qu'il est du rôle de la collectivité de soutenir cette initiative.

Jean-Paul GOUTTENOIRE rappelle que ce projet fait suite à une étude engagée dans le cadre du CDDRA. Cette étude a permis de montrer que ce type de lieux favorise le lancement de nouvelles initiatives et correspond à une demande des entrepreneurs du territoire pour qu'ils puissent se regrouper et travailler ensemble. Il pense également que le retour sur investissement pour la collectivité pourra se mesurer dans cinq ans au vu des nouveaux métiers développés.

Chantal CARLIOZ revient sur le projet du Téléspace qui, à l'origine, ne proposait pas que des bureaux mais également des bureaux partagés pour les entrepreneurs séjournants. Elle rappelle la tentative d'association des locataires du Téléspace. Ce projet était déjà du co-working bien avant l'heure. Elle estime qu'il faut avoir la mémoire de ce qui s'est passé avec le Téléspace pour faire un choix aujourd'hui. Elle pose la question de quelle manière aider les créateurs d'entreprise en rendant les coûts abordables mais sans créer de distorsion dans le tissu économique local. Il lui semble important de se fixer des critères car il ne sera pas possible d'aider tout le monde.

Jean-Paul GOUTTENOIRE rappelle que la CCMV soutient des organisation collectives professionnelles comme le secteur de l'hôtellerie dans le cadre du CDDRA, les unions de commerçants et d'artisans dans le cadre du FISAC.

Chantal CARLIOZ estime que ce projet est dans la continuité du projet du Téléspace mais elle estime qu'il faut s'interroger sur ce que pourrait devenir les investissements financés par la CCMV et le CDDRA si l'initiative devait s'arrêter.

Pierre BUISSON propose qu'une convention soit établie avec l'association prévoyant que le matériel soit remis à la CCMV.

Dans ces conditions, Chantal CARLIOZ se dit favorable à aider l'association pour l'investissement dans la mesure où cela permettra de faire un levier pour les financements du CDDRA.

Après de nombreux échanges, il est décidé d'attribuer une subvention d'investissement de 3 750 € à l'association UTO-PIC pour l'expérimentation des tiers-lieux d'Autrans et de Lans en Vercors.

15. Approbation de la répartition du volet enfance et du volet jeunesse de la prestation du service enfance jeunesse (PSEJ) 2014 dans le cadre du contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales selon les modalités suivantes

En tant qu'unique collectivité locale signataire du Contrat enfance Jeunesse, depuis le 1er janvier 2009, la Communauté de communes du massif du Vercors, vient de recevoir la prestation de service enfance jeunesse 2014 - volet enfance et volet jeunesse - du Contrat enfance jeunesse signé avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Isère et la Mutualité sociale agricole.

Cette prestation soutient les collectivités dans leurs efforts pour pérenniser et développer une politique enfance jeunesse. Cette prestation concerne aussi bien les services dépendants de la compétence des communes (services dits « de proximité ») que les services intercommunaux portés par la Communauté de communes du massif du Vercors. Les prestations s'élèvent à 193 626,18 € pour le volet enfance et 121 521,57 € pour le volet jeunesse, soit un montant total de 315 147,75 €.

Dans la mesure où les communes et le Syndicat intercommunal Autrans-Méaudre (SIAM) ont été porteurs de certains projets enfance, il appartient à la CCMV de répartir la subvention en fonction du montant de la prestation, action par action, aux différentes collectivités.

Détail du volet enfance

Montant total de la PSEJ - volet enfance - versée par la CAF à la CCMV : 193 626,18 €.

PROJETS INTERCOMMUNAUX SUR LES 7 COMMUNES (CCMV)				
N° projet	Action	Collectivités porteuses du projet	Total par action	Total à conserver par la CCMV
1	Coordination	CCMV	12 160,50 €	39 220,99
3 + 1 RAM	RAM P'tit Patapam (dont avenant au CEJ)		19 306,43 €	

PROJETS DE PROXIMITE				
N° projet	Action	Collectivités porteuses du projet	Total par action	Total à reverser
2	MA 3 Pommes	Corrençon en Vercors	14 439,93 €	154 405,19 €

4	MA 3 P'tits tours	Lans en Vercors	52 815,96 €	
6	MA La Maison des Oursons	Villard de Lans	56 866,07 €	
7	MA Diablotins	Saint Nizier du Moucherotte	13 915,73 €	
8	MA Les Bout' Choux	SIAM	16 367,50 €	

Détail du volet jeunesse

Montant total de la PSEJ - volet jeunesse - versée par la CAF à la CCMV : 121 521,57 €.

PROJETS INTERCOMMUNAUX SUR LES 7 COMMUNES (CCMV)			
N° projet	Action	Collectivités porteuses du projet et destinataire de la PSEJ	Total à reverser
1	Coordination	CCMV	0 €
1	ALSH Activ'Ados		5 589,95 €
3	Formations BAFA-BAFD		1 740,75 €
6	Séjours		2 406,32 €
14	Coordination jeunesse		8 202,31 €
21	Information des familles		52,18 €
			17 991,51 €

PROJETS DE PROXIMITE			
N° projet	Action	Collectivités porteuses du projet et destinataire de la PSEJ	Total
15	Animation jeunesse	SIAM	1 695,81 €
16	Chantiers jeunes		240,11€
7 + 8	ALSH Le Club des Enfants		2 247,62 €
			4 183,54 €

9	Garderie périscolaire Autrans	Autrans	2 953,30 €
---	-------------------------------	---------	-------------------

7 + 8	ALSH Le club des enfants	Méaudre	3 371,43 €
-------	--------------------------	---------	-------------------

3	AL Petits Montagnards	Corrençon en Vercors	9 808,88 €
5	Périscolaire maternelle	Corrençon en Vercors	1 842,97 €
10	Périscolaire primaire	Corrençon en Vercors	1 780,35 €
			13 432,20 €

12	Périscolaire maternelle d'Engins	Engins	396,00 €
----	----------------------------------	--------	-----------------

4	ALSH La Passerelle	Lans en Vercors	64 022,25 €
---	--------------------	-----------------	--------------------

11	Périscolaire maternelle	St Nizier du Moucherotte	3 839,95 €
----	-------------------------	--------------------------	-------------------

13	AL périscolaire	Villard de Lans	11 331,39 €
TOTAL			121 521,57 €

La répartition du volet enfance et du volet jeunesse de la prestation du service enfance jeunesse (PSEJ) 2014 dans le cadre du contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales selon les modalités ci-dessus est approuvée.

16. Contrat enfance jeunesse : renouvellement du contrat pour 2015-2018

Le précédent Contrat enfance jeunesse étant arrivé à son terme le 31 décembre 2014, les élus locaux, en collaboration avec tous les acteurs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse du territoire ont travaillé pendant l'année 2015 à la préparation du nouveau contrat avec la Caisse d'allocations familiales de l'Isère (CAF).

Le renouvellement de ce Contrat enfance jeunesse est donc le fruit d'une négociation partenariale. Ce Contrat enfance jeunesse couvre la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

La Communauté de communes du massif du Vercors, en tant qu'unique collectivité locale signataire du Contrat enfance jeunesse, depuis le 1er janvier 2009, examine « le schéma de développement » dans lequel sont indiqués tous les projets qui sont renouvelés dans le cadre du nouveau contrat, les projets développés ou créés, ainsi que les projets « non éligibles » au contrat, qui sont maintenus au titre de la dégressivité.

Le tableau financier pour les quatre années du nouveau contrat est le suivant :

TOTAL PSEJ PREVISIONNELLE CEJ N°3 COMMUNE 2015-2018						
Flux/stock	Nature	2015	2016	2017	2018	TOTAUX
FLUX	Enfance	35 576,11 €	41 092,77 €	47 732,18 €	47 681,77 €	172 082,83 €
	Jeunesse	48 749,57 €	56 041,39 €	55 840,32 €	55 918,16 €	216 549,44 €
	Pilotage	54 641,42 €	56 286,81 €	57 936,96 €	59 637,44 €	228 502,63 €
	TOTAL	138 967,10 €	153 420,97 €	161 509,46 €	163 237,37 €	617 134,90 €
STOCK	Enfance	152 525,26 €	152 525,26 €	152 525,26 €	152 525,26 €	610 101,04 €
	Jeunesse	81 015,51 €	81 015,51 €	81 015,51 €	81 015,51 €	324 062,04 €
	Pilotage	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	TOTAL	233 540,77 €	233 540,77 €	233 540,77 €	233 540,77 €	934 163,08 €
DEGRESSIVITE	Enfance	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Jeunesse	1 198,32 €	68,10 €	0 €	0 €	1 266,42 €
	TOTAL	1 198,32 €	68,10 €	0 €	0 €	1 266,42 €
TOTAL	Enfance	188 101,37 €	193 618,03 €	200 257,44 €	200 207,03 €	782 183,87 €
	Jeunesse	130 963,40 €	137 125,00 €	136 855,83 €	136 933,67 €	541 877,90 €
	Pilotage	54 641,42 €	56 286,81 €	57 936,96 €	59 637,44 €	228 502,63 €
	TOTAL	373 706,19 €	387 029,84 €	395 050,23 €	396 778,14 €	1 552 564,40 €

Par exemple, les prestations contractualisées pour l'année 2015 s'élèvent à 188 101,37 € pour le volet enfance, 130 963,40 € pour le volet jeunesse et 54 641,42 € pour le pilotage (postes de coordination) soit un montant total de 373 706,19 €.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le Contrat enfance jeunesse pour la période 2015-2018, avec la Caisse d'allocations familiales de l'Isère et la Mutualité sociale agricole.

Michaël KRAEMER explique que ce nouveau contrat pour la période 2015-2018 n'a pas donné lieu à de réelles négociations. Il souhaite remercier les services de la CCMV qui ont beaucoup œuvré pour finaliser ce contrat et qui ont mené le dialogue complexe avec la CAF.

Il ajoute que le montant global de financement augmente un peu. Il explique que la CAF a félicité, pour ce qui a été mis en place, les animations de proximité. Il conclut en disant qu'il va falloir mener une réflexion fine pour s'adapter au mieux aux besoins des crèches, les financements mobilisables auprès de la CAF et du Département.

Pierre BUISSON félicite les membres de la commission et le personnel pour le travail accompli.

Le renouvellement du contrat enfance jeunesse pour 2015-2018 est approuvé.

17. Budget ordures ménagères - Créances irrécouvrables sur le redevance des ordures ménagères

Mises en non valeur pour 13 762,99 € sur les années 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014.

Après ré-ajustement par le Percepteur, le montant des créances irrécouvrables n'est plus que de 3 965,50 € car il concerne uniquement les années de 2010 à 2012. Ce montant définitif est approuvé par le Conseil communautaire.

18. Avance de subvention à l'association Vercors Tourisme

Suite à la demande de l'association et pour faire face aux échéances de début d'année, il est proposé d'attribuer une avance au titre de la subvention 2016 correspondant à cinq mois d'activité de 2015, soit un montant de 98 750 €.

L'avance de subvention à l'association Vercors Tourisme à hauteur de 98 750 € est approuvée.

19. Avance de subvention à la Maison pour tous

Pour faire face aux échéances de début d'année, il est proposé d'attribuer une avance de 50 % au titre de la subvention 2016, soit un montant de 32 170 €.

L'avance de subvention à la Maison pour tous à hauteur de 32 170 € est approuvée.

20. Demande de subvention pour l'organisation du Vercors Nordique Tour

Le Vercors Nordique Tour est un événement sportif nordique organisé conjointement par les clubs d'Autrans, de Méaudre et de Villard de Lans. Il accueillera environ 200 athlètes de haut niveau successivement sur les trois communes du 29 au 31 janvier 2016 avec l'objectif de positionner le Plateau du Vercors comme un organisateur majeur de courses nordiques, avec l'appui d'une centaine de bénévoles. Les trois clubs dont l'action est coordonnée par le club de Villard de Lans sollicitent une subvention auprès de la CCMV.

La subvention pour l'organisation du Vercors Nordique Tour au Ski club nordique de Villard de Lans, coordonnateur des trois clubs à hauteur de 3 000 € est approuvée.

21. Soutien au projet Dansez Cirque en Royans Vercors dans le cadre du CDDRA

Le projet Dansez Cirque en Royans Vercors est coordonné par la cinquième saison ACCR. Dans le cadre de la fiche action du CDDRA Royans Vercors « *Impulser la mise en réseaux et la mutualisation de moyens pour renforcer les pratiques et la diffusion culturelle* », ce projet a été présenté et validé en comité de pilotage du CDDRA du 24 juin 2015.

Objectifs du projet :

- fédérer les acteurs culturels, compagnies artistiques, écoles de danse, écoles de cirque du territoire autour d'un projet commun partagé,
- permettre aux habitants du Royans Vercors d'avoir accès à des spectacles de danse, de cirque de qualité, développer ainsi une « culture commune » et s'ouvrir à l'autre,
- favoriser la pratique amateur et la croiser avec les créations de compagnies d'ici et d'ailleurs,
- mettre en valeur le site du Cirque de Combe Laval, trait d'union géographique entre le plateau du Vercors et le Royans, en y organisant, en 2016, l'événement « Combe Laval fait son cirque »,
- contribuer au rayonnement touristique du territoire par des événements culturels et festifs.

Modalités de mise en oeuvre :

- une création d'une Compagnie du territoire qui associera des amateurs complices à son travail de création Le corps en jeu (Danse et Nature), par la Compagnie Le Cil du Loup,
- des tournées sur l'ensemble du territoire :
 - a) Entre Deux de la compagnie Stylistic, danse hip hop, avec la possibilité d'ateliers hip hop dans les collèges (deux représentations)
 - b) Retour à la terre du cirque Filyfolia (deux représentations)
 - c) Akissoncepa de la Compagnie Le fil à la patte (six représentations jeune public - crèches - scolaires - maternelles et cycle 2)
 - d) Le corps en jeu, présentation du travail fait avec les scolaires dans les différents lieux
 - e) Création circassienne réalisée avec les jeunes du territoire, accompagnés par les intervenants cirques et les artistes de la Compagnie Filyfolia
- une sortie à la MC2 pour aller voir un spectacle de danse que nous ne pourrions pas faire venir dans nos petites salles...
- des rencontres tout au long de l'année avec des amateurs (scolaires, personnes en situation de handicap, enfants et jeunes des centres de loisirs, personnes âgées en EHPAD, ...) pour un travail sur le corps à travers des ateliers danse et/ou cirque animés par des professionnels (compagnies de danse, de cirque, intervenant cirque, écoles de danse, de cirque...) Ces ateliers permettront la participation de ces différents groupes d'amateurs aux créations de compagnies professionnelles.
- programmation de spectacles lors du festival Combe Laval fait son cirque.

Plan de financement prévisionnel :

CHARGES	MONTANTS	FINANCEURS	MONTANTS
Artistique	28 472 €	Région - CDDRA	35 862 €
Création	5 926 €		
Représentations itinérantes (6)	10 138 €	DRAC EAC	5 000 €
Événementiel à Combe Laval	12 408 €	DRAC Culture et handicap	3 000 €
Actions culturelles	20 282 €	Conseil Départemental Drôme	5 000 €
Actions publics scolaires	7 587 €	Conseil Départemental Isère	2 500 €
Interventions Personnes avec handicap	4 045 €	CCPR (Event Combe lavai)	5 000 €
Ateliers adultes amateurs et parents/bébé	2 500 €	CCPR (35% de 8000)	2 800 €
Stages cirque ados	4 620 €	CCMV (55% de 8000)	4400 €
Deux sorties spectacle MC2	1 530 €	CCV (10% de 8000)	800 €
Moyens généraux	24 500 €	Communes	3 000 €
Communication	1 800 €	Établissements socio-médicaux	500 €

Matériel - location - technique	8 500 €	Établissements scolaires	500 €
Déplacement - transports	3 100 €	Mécénat	1 000 €
Droits d'auteur	2 500 €	Participation adultes amateurs	500 €
Accueil/hébergement artistes	1 000 €	Billetterie	2 000 €
Coordination projet - 0,25 ETP annuel	7 600 €	Apport ACCR	1 392 €
TOTAL projet : Dansez Cirque Royans-Vercors	73 254 €	TOTAL financements	73 254 €

Il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur la demande de subvention de 4 400 € de l'ACCR dans le cadre du projet Dansez cirque en Royans Vercors, mené à l'échelle du CDDRA.

Le soutien au projet Dansez Cirque en Royans Vercors porté par l'ACCR cinquième saison dans le cadre du CDDRA à hauteur de 4 400 € est approuvé.

22. Questions diverses

- Projet "graines d'éleveurs" porté par le SIVER pour le Salon de l'agriculture 2016 :

Pierre BUISSON explique que le projet du SIVER est d'emmenner treize jeunes agriculteurs ou enfants d'agriculteurs au Salon de l'agriculture 2016. Il explique que ce projet est en lien avec l'attractivité du territoire, avec l'objectif d'assurer la promotion de notre agriculture. Une subvention de 1 000 € est approuvée.

- Création d'un budget annexe "Zones d'activités économiques" à compter du 1er janvier 2016, suite au transfert de la compétence.

- En fin de séance, le Conseil communautaire a reçu Jean-Pierre VERJUS pour une présentation de la démarche DIGITAL GRENOBLE labellisée par la French Tech visant à faire du numérique un axe structurant du développement économique en aidant les entrepreneurs à créer de nouveaux usages et ainsi trouver de nouveaux marchés.

Le document de présentation exposant en détail la démarche est disponible dans le CLOUD et peut être fourni sur demande. Après de riches débats et de nombreux échanges, Pierre BUISSON remercie vivement Jean-Pierre VERJUS et propose d'acter le principe d'une adhésion à DIGITAL GRENOBLE à inscrire au prochain Conseil communautaire. Il estime que nous ne pouvons pas passer à coté d'une telle opportunité pour notre territoire.